

académie  
Amiens

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Amiens, le 21 juin 2016

Le Recteur de l'Académie d'Amiens  
Chancelier des universités

à

Monsieur le co secrétaire académique du  
SNASUB FSU d'Amiens

**Objet: Affectation des personnels non titulaires**

Rectorat

Réf. : Votre courriel du 10 juin 2016

Division  
des Personnels  
d'Administration et  
d'Encadrement

Par courriel cité en référence, vous sollicitez la tenue d'un groupe de travail afin de discuter des modalités de calcul de l'ancienneté prise en compte pour l'affectation des personnels non titulaires.

DPAE 1 – Bureau des  
affaires générales

A ce stade de l'année, je vous informe qu'il ne m'est pas possible de donner une suite favorable à votre demande et vous rappelle la nécessité de solliciter la tenue des groupes de travail par écrit et plus en amont des instances. Toutefois, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants concernant la gestion des personnels non titulaires de l'académie :

Affaire suivie par :  
Elisabeth NORMAND  
Chef de bureau  
Téléphone :  
03 22 82 69 45

Le calcul de l'ancienneté prise en compte pour préparer la CCP se fait en équivalent temps plein en fonction des périodes d'affectation, avec un maximum de 4 mois d'interruption.

Fax :  
03 22 82 37 69  
Mail :

Cette période d'interruptivité de 4 mois correspond à des bases réglementaires, ce qui permet une cohérence dans les choix d'affectation des contractuels.

[ce.dpae@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpae@ac-amiens.fr)

Ainsi, cette méthode permet d'affecter en priorité les CDI, puis les contractuels les plus anciens sur les postes à l'année.

20, boulevard  
d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens  
cedex 9

La DPAE gère chaque année environ 300 personnes (290 en 2014/2015, 307 en 2015/2016).

Horaires d'ouverture :  
de 8h00 à 18h00,  
du lundi au vendredi

Sur les 290 recrutés en 2015/2016, seuls 70 ne font plus partie du vivier en 2015/2016, dont la majorité a effectué des périodes de suppléance inférieures à 3 mois. Chaque année, des contractuels obtiennent les concours de la fonction publique. Ils libèrent ainsi leur poste pour des ANT ayant moins d'ancienneté, ce qui permet de renouveler le vivier.

16 - 5 10

Enfin, le vivier de contractuels est tenu à jour régulièrement, via un outil de cartographie développé par la DPAE, ce qui permet de solliciter les contractuels disponibles dans un secteur géographique déterminé en fonction de leur ancienneté, réduisant un maximum le nombre de non titulaires ayant une interruption longue.

Pour le Recteur et par délégation,  
La Secrétaire Général d'Académie adjoint,

Catherine BELLET-LEMOINE

